

DECISION DU MAIRE

N° 39 /2016

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 23 du Conseil municipal du 24 avril 2014,

DECIDE

Article 1^{er}.- De procéder à l'acquisition ci-après au profit des lauréats aux différents examens de la session 2016:

- 400 «Set Power Bank Rebex» avec logo de la Ville auprès de la Société CYCLONE PUB – 55 chemin Niobé – 97432 RAVINE DES CABRIS.

Article 2.- Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie.

Fait à Saint-Joseph, le 13 JUIL. 2016
Le Député-Maire



Patrick LEBRETON